Image not found or type unknown

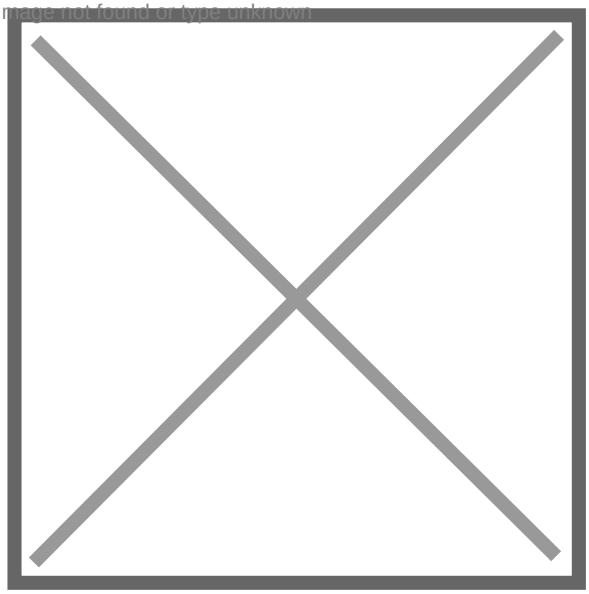

Payement par cheque en opposition

Par **drevet m**, le **05/02/2010** à **19:03**

Bonjour,
Sur le forum Cabasse un breton est interessé par une de mes enceintes que j ai a vendre apres qelques photos echangées il est daccors malgres quelques petites imperfections que je lui signale
il m envoie un cheque de 250 euro en payement daté du 30/12 a mon ordre et signé je lui envoie cette enceinte
quelque temps apres il me signal qu ' un des haut parleur ne marche plus comme je lui avais promis je lui propose le remplacement du hps defectueux et la revirement total il ne veux plus du materiel et insiste pour que je lui reprenne je refuse et fais des contres propositions
voyant que les choses tournaient mal je porte son cheque pour recouvrement et quelque temps apres je decouvre que ce monsieur avait fait oposition au cheque pour vole en date du 11/1/2010 et que ne serais pas payé entre temps il m a renvoyé l enceinte par UPS sans garantie a son ouverture j ai constaté un coup enorme sur un coin de l ebenisterie et deux haut parleurs completement cassés en quelque sorte je me retrouve avec une enceinte qui ne vaux pratiquement plus rien et rien en compensation
que faire ?

Par **Patricia**, le **06/02/2010** à **00:37**

Bonsoir,

Pour ce qui est de votre chèque.

Les principales raisons légales qui autorisent une opposition, sont :

- perte
- vol
- utilisation frauduleuse

Pour confirmer à la banque cette opposition, il est impératif de lui fournir la déclaration de perte ou de vol de la gendarmerie ou du commissariat.

Vous êtes sûr que sa banque a bien rejeté son chèque pour vol ? Alors que ce n'est pas le cas.
Si oui, allez à votre gendarmerie ou commissariat lui expliquer et porter plainte contre lui.
Vous dire si elle sera ou pas classée sans suite ??? (je ne sais pas...)
mais c'est de l'escroquerie.

Par **drevet m**, le **06/02/2010** à **10:51**

BONJOUR
je ne comprend pas comment on peu douter de l escroquerie ce monsieur m'envoie son cheque le 31 decembre dument rempli a mon ordre et le 11 decembre le declare volé
la police me prend pas ma plainte et me conseil de me tourner vers une procedure civile apres du tribunal de police
c est quoi la diferance?
Merci pour la reponce

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés